

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° M21- 0060318

124569

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1421153 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Mohammed Fekhar

Date de naissance : 06/03/68

Adresse : 38 Rue Allal Ben Abdellah Casablanca

Tél. : Total des frais engagés : 1296,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/07/22

Nom et prénom du malade : Mohamed Fekhar Age :
51

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 18/07/2022

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. HOUSSAINA NOUREDDINE
Médecin Généraliste
51, Rue Ben Ali
Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45

Dr. HOUSSAINA NOUREDDINE
Médecin Généraliste
51, Rue Ben Ali
Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/07/2022	✓	✓	✓	<i>NORMAT Noureddine</i> Médecin Général Société Permis Conduire 122 Maârif - Casablanca Tél: 0522 28 81 62

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Secteur 15
Anou Nafs Maârif
105 22 28 81 62
Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMALIA 33, Rue Ibnou Nasser Tél: 0522 23 71 07 Fax: 0522 23 71 07	4/9/22	696,60

Handwritten signature of Dr. Abdellah Rahi and a circular stamp from 'Centre de Diagnose et de Traitement de l'Institut Pasteur de Casablanca'.

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV 79DH00
PER 10/23
LOT K2797

79,70

PPV 79DH70
PER 08/24
LOT K2178

79,70

PPV 79DH70
PER 08/24
LOT K2178

CMI

مصرف التحفيزات

06/07/22
9900667966
96679601
LABO PLUS
Casablanca

08:38:30

A00000000041010
APP : MASTERCARD
LEKBIR MARHOUM.M
xxxxxxxxxxxx0002
01/23 CARTE NATIONALE
5FBBF3398B3BB713
201-0-9999-1-55

MONTANT : 400,00 MAD
NUM TRANSACTION : 004
NUM AUTORISATION : 665490
STAN : 007161

DEBIT

Le CMI vous remercie

**TICKET A CONSERVER
COPIE CLIENT**

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Faucilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82

Casablanca, le 04/07/22 الدار البيضاء في :

Mar Noum Lekhri

PCR Coud 14

Signature

Dr. HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Médecin Agrée Permis Conduire
51, Rue Ibn Nafis Maârif - Casablanca
Tél. : 05 22 25 81 62



LaboPlus Laboratoire de biologie médicale

121 rue Abdellah Rajii (Face à la commune du Maârif) – CASABLANCA – 0522 99 45 00 – 0522 99 46 15 –
contact@laboplus.ma

<i>Reçu</i>	
Mme Lekbir MARHOUM Né(e) le : 06-03-1968 Code Patient : B220700762 Tél : 06.66.40.36.37 / lekbirmarhoum68@gmail.com N° ID: BE492279 / Saisie par : HAJN/ 06-07-2022 08:35 Analyses : PCRCOVID19 <i>RETRAIT LE :</i>	N° Dossier : B220700762  Correspondant : Montant total : 400.00 DH soit : 400.00 DH Payé : DH Reste : DH
Pour toute demande: contact@laboplus.ma <i>Prescripteur :</i>	



Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليلات الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في

التحاليلات الطبية

Casablanca le 06-07-2022

Mme MARHOUUM Lekbir

FACTURE N° B220700762

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	PCR COVID-19	B298.51	B

Total des B : 298.51

TOTAL DOSSIER : 400.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre cents dirhams





Laboratoire de biologie médicale
مختبر التحاليل الطبية

Mme MARHOUUM Lekbir

Prescripteur :

Casablanca le : 01-08-2022

Du : 06-07-2022

Référence : B220700762

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Normes

Antériorités

BIOLOGIE MOLECULAIRE

PCR COVID-19 (SARS-CoV-2)

Nature du prélèvement: Ecouvillon naso-pharyngé

Résultat: **Positif détecté en gène N,RdRP**
(*applied biosystems QuantStudio 5 Dx, Siemens FTD SARS-CoV-2*)

CT: 18.5

Commentaire: Résultat à confronter au contexte clinique. Un résultat négatif ne prouve pas avec certitude l'absence d'infection par le COVID-19. Cette problématique concerne essentiellement la phase d'incubation du virus (notamment si contact < 5 jours avec une personne positive). Il y a donc lieu de prendre toutes les mesures de prévention pour éviter d'éventuelles transmissions.

